

Domaine Santé

Filière Soins infirmiers

Interprofessionnalité 2 / Intégration 4

1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.2602.F.21

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2021-2022

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 5

(2 : Interprofessionnalité & 3 : Intégration)

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module optionnel
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

Catégorie : ☒ Module principal
Core course☐ Module lié au module principal
Related course☐ Module facultatif ou complémentaire
Minor courseNiveau : ☒ Module de base☐ Module d'approfondissement☐ Module avancé

Organisation temporelle :

☐ Module sur 1 semestre
☒ Module sur 2 semestres☒ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

Temps de cours : 12h/ 24h

Temps de travail personnel encadré : 30h/20h

Temps de travail personnel individuel : 15h/31h

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☐ Pas de prérequis☒ Autres : avoir validé 30 crédits ECTS sur les modules théoriques et 10 crédits ECTS sur les modules de formation pratique

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Interprofessionnalité :

Rôles majeurs exercés (adaptés selon CanMEDS, Ottawa 2005)

☐ Rôle d'expert
☒ Rôle de communicateur
☒ Rôle de collaborateur☒ Rôle de manager
☒ Rôle de promoteur de la santé☐ Rôle d'apprenant et de formateur
☒ Rôle de professionnel

Compétences principales visées (KFH, compétences finales pour les professions de la santé HES, 2009)

- Disposer des connaissances scientifiques nécessaires pour prendre des mesures préventives, diagnostiques, thérapeutiques, palliatives et de réhabilitation.
- Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de soins et de protection sociale ainsi que les principes de son pilotage et ses limites ;
- Mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées ;
- Assumer la responsabilité pour leurs actes et reconnaître et respecter leurs propres limites ;
- Développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et mener une réflexion permanente sur leur pratique et qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie ;
- Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins ;
- Présenter et documenter leurs actes de manière pertinente, être compris par les autres et connaître des instruments e-health pour la gestion des patients et des soins.

Objectifs généraux du module

Ce module permet aux étudiant-e-s- de :

- Analyser des situations de collaboration IP vécues par des professionnel(le)s de santé, des patients et leurs proches dans un contexte de soins particulier.
- Identifier des stratégies et outils de travail en équipe TeamStepps® pour améliorer la collaboration IP, incluant les patients et leurs proches.
- Partager ses pratiques professionnelles en délimitant les rôles et responsabilités de chacun
- Intégrer dans sa démarche les représentations des publics visés (groupe populationnel, patient, proche aidant.)

Intégration :

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

- | | | |
|---|---|--|
| ☐ Rôle d'expert | ☐ Rôle de manager | ☒ Rôle d'apprenant et de formateur |
| ☒ Rôle de communicateur | ☒ Rôle de promoteur de la santé | ☒ Rôle de professionnel |
| ☒ Rôle de collaborateur | | |

Compétences principales visées

(Référence : Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale. (2012). *Plan d'études cadre Bachelor 2012 Filière de formation en soins infirmiers*. Delémont : HES-SO.)

B2 : Participer, dans l'équipe intraprofessionnelle ou interprofessionnelle, au développement d'une compréhension partagée des situations de soins et participer, si nécessaire, à la gestion des conflits.

C2 : Assumer la responsabilité des soins et coordonner, accompagner, soutenir et diriger d'autres membres de l'équipe de soins.

C3 : Participer à la prise de décision au sein des groupes intraprofessionnels ou interprofessionnels en y défendant l'éthique professionnelle.

C4 : Mettre ses compétences professionnelles à disposition des acteurs et actrices du système de santé, des patient-e-s et de leurs proches.

E1 : S'engager en faveur de la santé et de la qualité de vie et soutenir les intérêts des patient-e-s et de leurs proches.

E2 : Intégrer, dans sa pratique professionnelle, des concepts de promotion de la santé et de prévention de la maladie, pour les individus et les groupes et participer activement à leur mise en œuvre.

E4 : Participer au développement des approches de promotion de la santé et de prévention de la maladie.

F1 : Maintenir et développer ses compétences professionnelles à travers une formation continue et soutenir la formation professionnelle pratique des étudiant-e-s, en s'appuyant sur des données scientifiques et pertinentes.

F2 : Identifier des problématiques, relatives à la pratique des soins, propices à des projets de développement et de recherche et partager sa connaissance des résultats de recherche avec l'équipe.

G1 : Démontrer une attitude respectueuse de l'éthique professionnelle et un engagement envers les patient-e-s, leurs proches et la société.

G3 : Contribuer à la qualité de vie des personnes et de la société.

Objectifs généraux du module

Ce module permet aux étudiant-e-s- de :

- D'être initiés aux outils de gestion de projets en santé et de les mettre en œuvre dans le cadre d'un travail individuel ou collectif.
- De renforcer des connaissances dans le domaine des politiques de santé, de l'action humanitaire, et de la culture religieuse.
- En s'appuyant sur des savoirs socio-politiques, émancipatoires et expérientiels, les groupes d'étudiants définiront le sujet d'un projet de santé en lien avec les thématiques étudiées dans les modules, et utiliseront les outils de gestion de projet pour aboutir à l'écriture d'un projet factuel.
- Les étudiants mobiliseront leur connaissance du réseau pour alimenter la création de leur projet et ainsi lui conférer une emprise dans la réalité.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**Interprofessionnalité :****Contenus**

- Facteurs humains ;
- Outils et stratégies de communication (TeamSTEPPS®)
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé
- Raisonnement clinique ;
- Santé digitale

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Deux formules sont proposées (formule 1 uniquement pour SF et SI, la formule 1 a un nombre de places limité)

- Formule 1 :
 - Suivi des E-learning
 - Simulation interprofessionnelle sur le terrain à grande échelle (catastrophe). Cette formule implique une disponibilité sur un week-end complet les 6, 7 Mai 2022
 - Travail préparatoire et débriefing de la simulation, ainsi qu'un travail de groupe interprofessionnel.
- Formule 2 :
 - Suivi des E-learning
 - Simulation interprofessionnelle en école (CIS)
 - Travail préparatoire aux simulations (lectures, scénario, e-learning)
 - Shadowing à réaliser pendant la période de formation pratique 3

Exigences de fréquentation

Les pratiques simulées interprofessionnelles des formules 1 et 2 et leur préparation font l'objet d'une validation du professionnalisme et de la présence. Toute absence doit être justifiée. Les absences sans motif valable au sens de l'art. 29 du règlement d'études HEdS du 29 juin 2021 entraînent une sanction portant sur la note du module (point 5 ci-dessous) et un travail complémentaire. En cas d'absence justifiée, le responsable de module peut demander un travail complémentaire.

Intégration :**Contenus**

- Santé internationale et multiculturelle :
 - Notions d'économie et de politiques de santé
 - Notions de gestion de projets et intégration des outils de gestion
 - Enseignement autour de l'action humanitaire, des maladies infectieuses.
 - Notions de culture religieuse

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Enseignement théorique, séminaires, recherche documentaire, lecture d'articles, travaux de groupe, Moodle HES-SO. Les enseignements peuvent être délivrés en présentiel et/ou en distanciel. Les situations exceptionnelles sont réservées.

Exigences de fréquentation

Toute absence aux séminaires doit être annoncée et justifiée au responsable de module. L'étudiant-e absente à un des séminaires doit s'informer auprès du groupe auquel elle est rattachée du travail individuel à réaliser. La conséquence d'absences répétées aux séminaires de travail de groupe sera laissée à l'appréciation du responsable de module, qui pourra définir des modalités de validation individuelle.

5. Modalités d'évaluation et de validation**Evaluation du module****Interprofessionnalité /volet A :**

L'évaluation du module repose sur :

L'**évaluation** du module repose sur :

3.1. Formule 1 :

- La réalisation des e-learning
- Une évaluation du professionnalisme, de l'engagement et de la présence, ainsi qu'un travail en groupe interprofessionnel

Ou

3.2. Formule 2 :

- La réalisation des e-learning
- Une évaluation du professionnalisme, de l'engagement et de la présence, ainsi que le rendu du travail sur le shadowing

Le travail de validation shadowing devra être effectué sur la période de formation pratique 3 (PFP3) et rendu en semaine 12, le lundi 21 Mars 2022 au plus tard à 8h, sur moodle.

Les situations exceptionnelles (aménagement d'études) sont réservées à l'étude de la responsable de module.

Un travail non restitué dans les délais entraîne la note 1 pour chaque partie concernée.

La **validation** du volet A (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante attribuée sur la base de la note obtenue au point 5.1) ou 5.2) ci-dessus. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites. L'étudiant qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe ne valide pas le point 5.1 ou le point 5.2 et doit présenter un travail complémentaire.

Module :

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, allant de A à E. Aux notes des travaux (volet A) et (volet B) sont attribuées un coefficient correspondant au nombre d'ECTS, soit *2 pour Interprofessionnalité et *3 pour Intégration. L'attribution des crédits ECTS pour le module repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante. Pour Interprofessionnalité, les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

L'étudiant-e qui, par son comportement inadéquat ou un manque d'implication, ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe (cf. grille de validation du travail de groupe interprofessionnel) ne valide pas le travail décrit sous le point A et doit présenter un travail complémentaire.

Les situations exceptionnelles sont réservées.

Intégration /volet B :

B. Présentation d'un projet de groupe dans l'un des axes suivants :

- Axe humanitaire
- Axe maladies infectieuses
- Axe spiritualité

Le projet de groupe consistera en un projet fictif visant à mettre en œuvre les outils de gestion de projet présentés en enseignement théorique, dont le thème sera défini et choisi par le groupe d'étudiants.

L'évaluation portera sur le fond du projet, la maîtrise des outils de gestion et également sur la créativité.

La présentation orale aura lieu en semaine 22.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, allant de A à E.

Aux notes des travaux (A) et (B) sont attribuées un coefficient correspondant au nombre d'ECTS, soit *2 pour Interprofessionnalité et *3 pour Intégration. L'attribution des crédits ECTS pour le module repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante.

Un travail non restitué dans les délais entraîne la note 1 pour chaque partie concernée.

L'étudiant-e qui, par son comportement inadéquat ou un manque d'implication, ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe (cf. grille de validation du travail de groupe interprofessionnel) ne valide pas le travail décrit sous le point A et doit présenter un travail complémentaire.

Les situations exceptionnelles sont réservées.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note FX au module (soit entre 3.5 et 3.9) ☐ Pas de remédiation

Interprofessionnalité :

Remédiation possible en cas de note Fx au module (soit entre 3,5 et 3,9)

Si le point 5.1) ou 5.2) constitue la seule évaluation du module et que le résultat est insuffisant, un complément écrit portant sur les lacunes sera demandé. Sinon le résultat final du module fait foi.

La remédiation consistera en une reprise des éléments faisant lacune dans le travail initial sur le shadowing. Les commentaires de l'évaluateurs devront être pris en compte afin de satisfaire aux exigences de validation, il sera à rendre en semaine 35.

La remédiation permet à l'étudiant d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Intégration :

Remédiation possible en cas de note Fx au module.

La remédiation permet à l'étudiant d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

La remédiation se présente sous la forme d'un travail complémentaire écrit en groupe portant sur la gestion de projet. Le complément de travail est à déposer sur Moodle HES-SO à l'enseignant-e référent-e en semaine 35. Les situations exceptionnelles sont réservées.

Répétition :**Interprofessionnalité :**

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Intégration :

La validation consistera en un travail individuel basé sur le même principe que l'examen initial.

Pour se préparer à l'examen, l'étudiant-e bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO. Les situations exceptionnelles sont réservées.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021), sur demande écrite de l'étudiant et pour un motif valable, un report du délai de répétition d'un module peut être accordé par le responsable de filière. Ce report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété.

7. Bibliographie principale**Interprofessionnalité :**

Agency for Healthcare Research and Quality. (2018). *TeamSTEPPS®: National Implementation*. <http://teamstepps.ahrq.gov/>
Flin, R., Winter, J., Sarac, C., & Raduma, M. (2009). *Human factors in patient safety: review of topics and tools*. World Health Organization.
Henriksen, K., Dayton, E., Keyes, M., Carayon, P., & Hughes, R. (2008). Chapter 5. Understanding Adverse Events: A Human Factors Framework. *Patient Safety and Quality: An Evidence-Based Handbook for Nurses*. Rockville (MD). Retrieved on March, 13, 2012.
Organisation mondiale de la Santé. (2015). Guide pédagogique pour la sécurité des patients: édition multiprofessionnelle.

La bibliographie complète se trouve sur la plateforme Moodle HES-SO.

Intégration :

Gaillard Desmedt, S., Shaha, M. (2013). La place de la spiritualité dans les soins infirmiers : une revue de littérature. *Recherche en soins infirmiers*, 4(115), 19-35

De Charentenay, P. (2017). Éthique des soins et laïcité. *Laennec*, 3(65), 6-15

Farhad, Z., Vadeleux, R. (2018). *La compétence culturelle pour une amélioration des soins auprès des immigrants en milieu hospitalier* [Mémoire de Bachelor en soins infirmiers, HESAV]. <https://www.patrinum.ch/record/176011>

8. Responsable du module et enseignants**Interprofessionnalité :**

Responsable : Jessica Garcia

Enseignant-e-s : Enseignant-e-s et assistant-e-s de la HEdS et vacataires.

Intégration :

Responsable : Christophe Hoang-Tho

Enseignant-e-s : Enseignant-e-s et assistant-e-s de la HEdS et vacataires.

Descriptif validé le 1^{er} février 2022 par

Walter Zecca
Responsable de la filière Soins Infirmiers